



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 33717

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le problème de la dénutrition. Aujourd'hui, en France, un grand nombre de patients hospitalisés sont en état de dénutrition. Selon l'AFPA, les personnes âgées et les patients traités pour des cancers sont les plus exposés. On trouve aussi 37 % de dénutris dans les services de chirurgie cardio-vasculaire. Ce phénomène intervient beaucoup moins chez les personnes vivant seules qu'à l'hôpital. Compte tenu du vieillissement de la population, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures visant à lutter efficacement contre ce problème de dénutrition à l'hôpital.

Texte de la réponse

Les problèmes que pose l'alimentation et plus spécifiquement la prise en charge nutritionnelle des patients hospitalisés sont une préoccupation du ministère de la santé. On observe, en effet, une prévalence élevée de la dénutrition : elle concerne 25 % à 45 % des patients hospitalisés, notamment dans les services dits « à risque » accueillant des patients en état d'agression aiguë, en réanimation, chirurgie lourde, en cancérologie. L'incidence de la dénutrition est particulièrement élevée chez les personnes âgées et les patients accueillis dans les services de soins de suite et de réadaptation ou de longue durée. La politique développée par le ministère de la santé dans ce domaine, s'intègre dans le cadre du programme national nutrition santé lancé en janvier 2001. Le volet hospitalier de ce programme a pour objectif de donner aux établissements de santé un cadre général pour organiser leur politique en matière d'alimentation et de nutrition. Un des axes stratégiques de ce programme consiste à prévenir, dépister et prendre en charge les troubles nutritionnels dans le système de soins. En outre, un des objectifs spécifiques qu'il définit est de prévenir, dépister et limiter la dénutrition des personnes âgées. A cet effet, le ministère de la santé a mis en oeuvre un certain nombre de mesures. Des crédits ont été octroyés à l'ensemble des agences régionales de l'hospitalisation afin de leur permettre de créer des postes de diététiciens, en vue de développer les consultations de nutrition dans les établissements de santé. Par ailleurs, un Comité national de l'alimentation et de la nutrition des établissements de santé (CNANES) a été mis en place en 2002. Cette structure exerce, par ses recommandations, un rôle de conseil dans ce domaine, auprès des établissements de santé en lien étroit avec les comités de liaison en alimentation et nutrition (CLAN), structure chargée d'organiser l'activité de nutrition clinique dans chaque établissement. Un nouvel outil de dépistage de la dénutrition destiné aux professionnels de santé, a été diffusé auprès de l'ensemble des établissements de santé en 2003. Des formations sur le dépistage de la dénutrition sont proposées aux professionnels par les établissements de santé, ce thème figurant parmi les axes prioritaires de formation continue définis par l'Association nationale de formation pour le personnel hospitalier. Enfin, un kit pédagogique de formation au dépistage de la dénutrition pour les professionnels de santé est en cours d'élaboration et devrait pouvoir être utilisé en 2005. La mise en oeuvre de cette politique de lutte contre la dénutrition participe de la démarche d'évaluation de l'activité des établissements et de l'amélioration continue de la qualité des soins dispensés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33717

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2004, page 1173

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4777